NOTRE CONCOURS DES CELEBRITES

oooooooo

Suite de la liste des gagnants

Les 801e au 854e prix sont attribués à des gagnants ayant désigné les neuf noms de la liste-type dans un ordre plus ou moins exact.

Du 801e au 854e Prix. — 1 MONTRE nickel homme.

M. GOSSART Léon, surveillant, rue de la Cointe, 11, Cité 9, BRUAY-EN-ARTOIS.

Mlle BECAR Marie, 5, rue Eugène Fiévet, à AVESNES-LES-AUBER"

Mme BOLAND Henri, 4, rue de Prouvy, à HERIN, par Valenciennes (Nord).

M. STECQ Jules, rue St-Sauveur, LILLE.

M. DUCROCQ Léon, route de Lille, 20, LA BASSEE.

M COQUERELLE Emile, route de Lille, 20, LA BASSEE.

M. BARATTE Maurice, rue de la Gare, ŒULX.

M INGELAERE Marcel, 38, rue Pasteur, COUDEKERQUE-BRANCHE.

Mme PLATEL Julia, rue Allart du Gauquier, 8, St-MAURICE.

Mlle DHENNIN Lucienne, rue Pasteur, FOURNES-EN-WEPPES

M. FIEY Gustave, 103, chemin d'Huile, FIVES-LILLE.

Mme BEGHIN Adolphine, rue Colbert, 1, LILLE.

M. TIPREZ Désiré, route de Bully, 115, BULLY-LES-MINES.

M. CRAMMER Arsène, cité des Cheminots, 8, LAPUGNOY.

M. BOUXIN, HAMEAU DES BRUILLES, par Escautpont.

Mme Vve LIEVENZANG Arsène, rue d'Artois, 90, LILLE.

M. POTIER Marcel, près de la Mairie, CALONNE-RICOUART.

Mme DELVALLE Jules, rue du Bal, BEUVRY.

M. ROUSSEAU Robert, rue Victor-Hugo, à LA SENTINELLE par Trith St-Léger.

M. DELPOUVE Charles, rue du Bout Zan, à ALLOUAGNE (P.-de-C.).

M. CRAMPON Charles, rue de la Mairie, SAINS-EN-GOHELLE.

M. CERIZO Louis, quartier Orléans, 118, DENAIN.

M. SEGARD Henri, rue de Fontenoy, 93, ROUBAIX.

M. CAMBIER Jules, 8, rue Sadi-Carnot, LEZENNES.

M. PIERRACHE Paul, 62 bis, rue de Bouchain, SIN-LE-NOBLE.

Mlle DUFOSSE Julie, pavillon Casse-Ville, 12, FIVES-LILLE.

M. STECQ Berthe, rue St-Sauveur, 22, LILLE.

Mlle DUMAINE Georgette, 26, rue du Calvaire, FIVES-LILLE

Mme LUCIANI, rue des Montagnes, à VAUDRICOURT, par Verquin.

Mlle LEGRAND Henriette, 13, rue de Sailly, NŒUX-LES-MINES.

Mme HUSQUIN Sidonie, 7 bis, rue des Agasches, BRUAY-LES-MINES.

M. DUCROQUET Emile, rue Sadi-Carnot, à AUCHY-LES-LA BASSEE.

M. HAUBRY Julien (père), coron de Demézières, LA SENTINELLE, par Trith-St-Léger.

Mme HAUBRY Marlier, rue Ferrer, LA SENTINELLE, par Trith-St-Léger.

M. DAUVERGNE Ferdinand, rue Nationale DIVION (P.-de-C.).

M. LARIDON Michel, rue Holden, 19, CROIX.

M. BLACHE Julien, rue de Nœux, à LABOURSE (P.-de-C.).

M. HELLE Gabriel, 7, rue de Douai, DENAIN

M. THIEBAUT Henri, rue de Mouvaux, tour Frère, 13, ROUBAIX.

M. PELISSIER Charles, 145 bis, rue du Long-Pot, FIVES-LILLE.

M. BEAUGRAND Georges, rue des Prairies, 106, CALAIS.

Mlle Nelly DELECQUE, rue de la Gare, FOUQUEREUIL.

M. AGLAVE Alfred, 23, rue de la Gare, BRUAY-SUR-ESCAUT.

M. FOUQUART André, 17, rue d'Auxerre, BILLY-MONTIGNY.

M. BERRIER Paul, rue du Metz, 30 bis, LILLE.

Mlle CATIAU Madeleine, rue Carnot, impasse Hallez, 9, MONS-EN-BARŒUL.

Mme DUPONCHEL, 7, place Carnot, LANNOY.

M. LEPERLE André, 194, Bs Victor-Hugo, LILLE.

M. ODIN François, rue de la Gare, SAULTAIN.

Mme DHESSE Louis, fosse n° 8, COURRIERES.

M. CORNARD Louis, rue du Brun-Pain, impasse Destailleurs, 2, TOURCOING.

Mme Vve HAUARTE-DESWASMES, 27, rue Gambetta, VIEUX-CONDE.

M. SCETMONT André, 24, rue de la Mairie, à FLERS.

M. DELAMAIDE Polycarpe, rue Pélissier, 41, NŒUX-LES-MINES.

(A suivre).

Le temps d'aujourd'hui

Temps un peu froid, quelques chutes de neige. Vent 7 à 10 m. Minimum de température environ 5°.

Le Procès des déportés belges

L'AVOCAT ALLEMAND A PLAIDÉ L'INCOMPÉTENCE DU TRIBUNAL

La troisième audience intentée par les déportés belges au gouvernement allemand se poursuit aujourd'hui devant le tribunal arbitral germano-belge. L'audience est ouverte à 9 heures précises. La parole est immédiatement donnée à M. Hillch, du barreau de Berlin, pour le défendeur. Il s'explique en français avec facilité. La tâche qui lui incombe est écrasante. Il s'applique avec méthode, répondant aux arguments de l'avocat demandeur.

Me Hillch cite plusieurs arrêts rendus précédemment par le tribunal germano-belge. Les demandeurs ajoutent que s'ils ont travaillé, c'est qu'on les a obligés par des contraintes les plus cruelles. « Mais cette contrainte, nous la citons comme des faits : nous ne la retenons pas juridiquement. »

Me Hillch termine sa plaidoirie sur la lecture des conclusions qu'il déposera cet après-midi, d'après lesquelles le tribunal doit se déclarer incompétent et débouter les requérants de leurs requêtes.

LA PLAIDOIRIE DE Me HYMANS

Me Hymans, ancien ministre des Affaires étrangères de Belgique, démontre que le traité de Versailles dont il fut si souvent question au cours des débats, a laissé subsister le contrat de travail, d'indiquer les indemnités dues par l'Allemagne et enfin de montrer que le tribunal est compétent.

La convention de la Haye, poursuit-il, admet certaines réquisitions de travail dont l'occupant peut frapper les habitants, mais il n'y a aucune analogie entre ces réquisitions et celles dont ont eu à souffrir les déportés belges.

C'est à l'Allemagne industrielle, a ajouté avec force M. Hymans, que l'Allemagne militaire a livré les populations belges, et M. Hymans conclut en ces termes :

Le silence du tribunal serait la reconnaissance d'un fait accompli, un des plus abominables dans l'histoire de la Belgique. Comme le disait dernièrement l'homme éminent qui préside les destinées de la France, souhaitons que l'année 1924 soit l'année des réconciliations, mais, pour cela, il faut que chacun fasse son devoir. Le premier de tous est un devoir moral qui incombe à l'Allemagne.

Me HILLCH MAINTIENT SES CONCLUSIONS

Après une suspension d'audience, Me Hillch a répondu à la plaidoirie de Me Hymans. Il a une fois de plus développé la thèse suivant laquelle cette affaire relève des dispositions du Traité de Versailles. De plus, a-t-il ajouté, les requérants ne sauraient faire état de la loi belge du 10 juin 1919 pour les rémunérations, le Traité de Versailles étant aussi le seul texte pouvant être invoqué.

Il a demandé de débouter les requérants, le Tribunal étant, d'après lui, incompétent.

L'audience a été levée à 17 h. 40 et renvoyée à demain 15 h. 30 pour entendre les agents du gouvernement allemand.

POUR LES 1.800 FRANCS

Le conseil de la Fédération des fonctionnaires émet une nouvelle protestation contre le refus du Parlement de fixer à 1.800 francs l'indemnité de vie chère.

Considérant que les mesures adoptées ne permettent pas aux fonctionnaires de faire face aux difficultés accrues de la vie actuelle, le conseil fédéral a décidé :

1. De constituer dans son sein une commission chargée de fixer les nouvelles échelles de traitement pour toutes les catégories d'agents des services publics, les travaux de cette commission devant être opposés à ceux de la commission gouvernementale ;

2. De poursuivre, en essayant de réaliser l'accord entre les cartels et en faisant appel à leur esprit d'unité, la campagne pour l'attribution de l'acompte demandé ;

3. De continuer, avec tous les groupements d'ordre professionnel et économique, l'action dans le pays, pour dénoncer les fauteurs de vie chère, les responsables de la situation financière actuelle et affirmer le droit des fonctionnaires à l'existence.

UN « CANARD » QUI COUTE CHER

Perpignan, 9. — Le 28 décembre, suivant une vieille coutume espagnole célébrée le jour des Saints-Innocents, le journal « El Diluvio », pour berner ses lecteurs, annonça l'atterrissage du Dixmude à l'aérodrome Prats de Llabraguer, de Barcelone.

Aujourd'hui, le journal l' « Indépendant », de Perpignan, annonce, que sur la protestation de M. Flipi, consul général de France à Barcelone, élevée contre cette plaisanterie d'un goût douteux, le gouvernement militaire de Barcelone a infligé 5.000 pesetas d'amende au journal « El Diluvio ».

Pas de banque d'émission en Rhénanie

Berlin, 9. — Le cabinet d'Empire a repoussé le projet de création d'une banque autonome d'émission en Rhénanie.

On explique ce refus en disant que la France n'autorise pas la circulation du rentenmark en Rhénanie et que l'autonomie d'une banque Rhénane d'émission est incompatible avec les droits de souveraineté du Reich en Rhénanie.

La distribution des Prix

Les prix et récompenses seront adressés gratuitement aux gagnants qui nous en feront la demande.

Les gagnants pourront, s'ils le préfèrent, retirer leurs prix ou récompenses en nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, contre présentation de pièces d'identité.

LA TEMPÊTE EN MER

Un formidable raz-de-marée a balayé toute la côte de l'Atlantique

De nombreux villages côtiers sont inondés et la population a dû fuir en plusieurs endroits

Succédant à une violente tempête déchaînée cette nuit, un raz de marée a balayé plusieurs points des côtes, notamment aux Sables-d'Olonne, à Biarritz et à Bayonne. De nombreux bateaux ont été brisés ou ont eu leurs amarres rompues et sont partis à la dérive.

Aux Sables-d'Olonne, une grande partie du remblai a cédé sous la violence de la tempête et l'eau a pénétré dans les villas situées en bordure du remblai.

Le raz de marée s'est produit à 4 h. 30 du matin, à Biarritz. La tempête a brisé une dizaine d'embarcations dans le port des pêcheurs. La mer et le sable ont envahi le rez-de-chaussée de plusieurs établissements. Les parapets de la digue, sur la plage, ont été transportés à plusieurs centaines de mètres.

Au port vieux, sur la côte basque, les dégâts sont importants. Plusieurs établissements de bains de la côte ont été endommagés, ainsi que ceux du port vieux.

A Bayonne, des barques ont été transportées au delà des quais. La Nive et l'Adour ont débordé et inondé les quartiers avoisinants. Un steamer britannique en partance n'a pu quitter Bayonne, la passe de la Marre étant impraticable.

SEPT PAQUEBOTS RETARDÉS DANS L'ATLANTIQUE

La violente tempête et la très grosse mer ont retardé l'arrivée à New-York d'au moins sept paquebots. Un radiotélégramme envoyé par le « Majestic » dit que le paquebot a été forcé, le 5 janvier, de ralentir sa vitesse jusqu'à huit nœuds, par suite d'une violente tempête, et qu'il a lutte pendant plusieurs heures, contre la mer déchaînée. Le navire a pu reprendre sa vitesse normale, mais il n'est pas attendu à New-York avant jeudi matin.

STEAMER EN DÉTRESSE EN MÉDITERRANÉE

Le poste de T. S. F. de Marseille-Jetée vient de recevoir le signal de détresse lancé par le steamer britannique « City of Durham », qui se trouve complètement désemparé par 46° de latitude nord et 11° 20 de longitude ouest, c'est-à-dire au nord-ouest de l'Espagne.

Le « City of Durham » est un vapeur de 5.366 tonnes, attaché au port de Liverpool et construit en 1911, à Newcastle. Il a 124 mètres de long, 15 m. 65 de large et 9 m. 20 de creux.

LES COTES DES LANDES SUBMERGÉES

Bordeaux, 9. — Au moment de la marée, tout le territoire compris entre Gujan, Mestras et La Hume a été envahi par l'eau du bassin d'Arcachon par suite de la violence du vent, le niveau de l'eau a atteint une hauteur supérieure de 1 m. 50 environ à celle prévue. Un grand nombre de maisons ont été inondées et la plupart des habitants en sautant de leur lit, ont pris un bain de pied inattendu.

La ligne ferrée de Bordeaux à Arcachon traverse à partir du Teich une immense nappe liquide, charriant les objets les plus divers.

Le boulevard de la plage d'Arcachon a été complètement submergé.

UN LÉGER TREMBLEMENT DE TERRE EN AUNIS

La Rochelle, 9. — A 4 heures, la tempête a provoqué un raz de marée sur toute la côte aunisienne. Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à la même heure. A La Rochelle les dégâts sont importants.

Au village de Vangouin, plusieurs familles ont du fuir devant la mer en furie qui, en se retirant, a emporté le mobilier, le linge et les vêtements de nombreuses personnes qui sont sans abri.

Sur la plage des Minimes, les cabines de bains ont été emportées, les disques rompus. Aux environs, les parcs et les jardins publics ont été dévastés. Des échafaudages de maisons en réparation et en construction ont été emportés.

Dans le port, la mer a envahi les quais.

A Chatelaillon, la digue a été arrachée, de nombreux dégâts ont été causés aux villas de la plage.

On signale le même phénomène à Foura et, d'une manière générale, sur toute la côte.

UN SINISTRE MARITIME

Les Sables d'Olonne, 9. — Le bateau l' « Elite », des Sables s'est perdu ce matin en voulant rentrer au port. On n'a aucune nouvelle de l'équipage composé de six hommes, presque tous pères de familles. On n'a retrouvé jusqu'à maintenant que des débris du bateau.

SIGNAUX DE DÉTRESSE

Lorient, 9. — La station de T. S. F. de Penmarch » a intercepté à 10 h. 50 un appel S. O. S. du vapeur « Colland » par 4° 18 n. et 8° 18 O. A. 230 milles Ouest Sud-Ouest de Lorient et à 11 h. 10 un appel S. O. S. du vapeur « Tasmania » à 30 milles de Lorient. Le baromètre est tombé ce matin à 730 millimètres.

EN BRETAGNE

Brest, 9. — Un raz de marée s'est produit ce matin à Ponmarch. Les quais ont été défoncés sur une vingtaine de mètres. L'eau a envahi de nombreuses habitations. Un grand nombre de bateaux ont été coulés ou sont partis à la dérive. Le flottille de pêche a été particulièrement éprouvée.

LES ÉTATS-UNIS ET LES SOVIETS

PAS DE RECONNAISSANCE SANS PLÉBISCITE

Washington, 9. — Le Président Coolidge, parlant ces jours derniers de la reconnaissance de la Russie avec des personnes venues le voir à la Maison-Blanche, leur a dit clairement que ses vues n'avaient nullement changé, et qu'il était toujours opposé à la reconnaissance de tout gouvernement russe, tant que le peuple russe n'aurait pas eu l'occasion, au cours d'un plébiscite, de se prononcer pour le régime présent, ou pour toute autre forme de gouvernement, républicain ou monarchique.

Jusqu'à ce qu'un vote pareil ait été émis, l'Administration des Etats-Unis ne fera rien pour rétablir des relations diplomatiques avec la Russie.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

La Commission Sénatoriale contre M. Poincaré

La Commission sénatoriale chargée de l'examen relatif à l'élection des députés s'est réunie cet après-midi.

Après un échange de vues auquel ont participé presque tous les membres présents, la commission par 23 voix contre 1 sur 24 présents, a décidé de proposer au Sénat le rétablissement du scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours de scrutin.

Les arguments du président du Conseil qui a annoncé son intention de poser la question de confiance n'ont donc pas convaincu la commission. Elle se réunira à nouveau demain pour entendre la lecture du rapport de M. François Albert.

MIDOL EN COUR D'ASSISES

Nimes, 9. — Midol comparaîtra vendredi 18 janvier devant la Cour d'Assises. Il est poursuivi pour complicité d'infraction à la loi du 29 juillet 1881. Midol sera défendu par Me Vecher, du barreau de Dijon.

LA DICTATURE ESPAGNOLE

LES SÉNATEURS MENACÉS L'UN D'EUX EXPULSÉ

Madrid, 9. — Un communiqué officiel annonce qu'un décret établit que, durant la période pendant laquelle la situation constitutionnelle normale ne sera pas établie et le Parlement ne sera pas convoqué, les sénateurs à vie de droit, tout en conservant leurs titres et qualité, pourront être traduits devant les tribunaux sans qu'il soit besoin de procéder à la levée de l'immunité parlementaire.

Il est confirmé que le Directoire a prononcé la peine de bannissement du territoire espagnol du marquis de Cortina qui a été plusieurs fois ministre et a représenté, en certaines occasions, le parti libéral, dont le comte Romanonès est leader.

La cause de cette grave mesure est un article écrit dans la revue « Actualidad Financiera » dans lequel le marquis Cortina déclare que le Directoire est à bout de souffle et qu'il est obligé de reconnaître sa propre incompétence.

LE DOYEN DES INVALIDES EST DÉCÉDÉ

Le doyen des pensionnaires de l'Hôtel des Invalides, M. Rumen, vient de mourir à l'âge de 91 ans. Il s'était engagé dans la marine à 18 ans et fit comme canonnier toutes les campagnes de 1850 à 1870 : en Crimée, en Italie. Il participa à la prise de Laghouat. Après Patay, le général Chanzy lui décerna la médaille militaire. Récemment, il était fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Les obsèques ont eu lieu hier matin à 9 heures. Parmi les assistants on remarquait le général Gouraud, Gouverneur Militaire de Paris ; le général Mariaux, Directeur du Musée de l'Armée et le colonel Rods, Commandant des Invalides, ainsi que des représentants de la Municipalité de la ville de Vanves où l'adjudant Rumen a habité pendant de longues années.

Une rixe tragique entre français et italiens, à Somain

UN FRANÇAIS BLESSÉ GRIÈVEMENT A COUPS DE COUTEAU ET DE REVOLVER

Une rixe tragique, qui a mis aux prises des ouvriers français et un couple de ces indésirables qui pullulent chez nous, s'est déroulé l'autre soir au cabaret Pinchon, rue Thiers, à Somain. Comme cela arrive presque régulièrement dans ces sortes d'affaires, un Français a été grièvement blessé par les étrangers, qui ont sorti couteau et revolver. Voici comment éclata la bagarre sanglante, qui coûtera peut-être la vie à un brave travailleur :

Une trentaine de consommateurs, dont plusieurs Italiens, se trouvaient réunis à l'estaminet Pinchon. Une altercation survint à un moment donné entre un Français, Louis Dufour, et deux Italiens. Un camarade de Dufour, Kléber Lévêque, âgé de 24 ans, lui dit en plaisantant : « Tu veux faire voir la force de tes bras ? » Ce propos fut sans doute mal compris de l'un des Italiens, qui brusquement se rua sur Lévêque et lui porta un coup de couteau au flanc gauche. Kléber Lévêque, perdant son sang à flots, s'affaissa sur une chaise, tandis que les deux Italiens, profitant du désarroi causé par ce drame rapide, s'esquivaient prestement. Sur le seuil de la porte, et pour couvrir sa retraite, l'un d'eux sortit un revolver et tira sur les Français qui se pressaient autour du blessé

Par un hasard malheureux, ce fut encore Lévêque qui fut atteint par la balle. Il eut la main droite traversée de part en part. Le malheureux fut conduit chez le docteur Hollebecque, qui lui prodigua les premiers soins. Le praticien jugea si grave la blessure de Lévêque qu'il le fit conduire d'urgence en automobile à l'Hôtel-Dieu de Douai.

L'état du blessé inspire de très vives inquiétudes.

Les deux Italiens, qui ont réussi à fuir, sont connus. Celui qui porta le coup de couteau est un certain Louis Bianchi. L'homme au revolver est le nommé Antonio Gullumi, tous deux étaient domiciliés rue de Douai, à Somain.

Bianchi et Gullumi sont activement recherchés par la gendarmerie.

TRANSPORT DU GIBIER APRÈS LA CLOTURE DE LA CHASSE

En vue de permettre l'écoulement du gibier tué le 13 janvier, jour de la clôture générale de la chasse, et par dérogation à l'article 25 de l'arrêté réglementaire permanent sur la chasse en date du 10 août 1921, la vente et le transport dudit gibier seront tolérés le 14 et le 15 janvier courant.

LE PRINCE DE GALLES A PARIS

Calais, 9. — Le Prince de Galles a débarqué à la gare maritime par le paquebot de 14 h. 10. Il a pris place dans un wagon réservé du rapide de Paris.

Il est arrivé à la gare du Nord à 18 h. 35. Il a été salué à sa descente du train par M. Ericos, ministre plénipotentiaire, représentant l'ambassade d'Angleterre.

UN ABBÉ CONDAMNÉ EN CORRECTIONNELLE

Melun, 9. — Le jugement de l'affaire de la statue de la vierge de Saint-Sauveur-sur-Ecole, vient d'être rendu cet après-midi par le tribunal correctionnel de Melun. On se souvient qu'il s'agissait d'une statue ancienne vendue par l'abbé Jot qui en avait la garde. Les condamnations suivantes ont été prononcées :

Un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende à l'abbé Jot, curé de la commune ; cinq semaines de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende à l'antiquaire Mariani, de Melun, et 3.000 francs d'amende à l'antiquaire Jorel.

Les trois prévenus sont condamnés en outre à payer solidairement à la commune de Saint-Sauveur à titre de dommages intérêts, la somme de 15.000 francs.

TROTZKY MALADE

LE DICTATEUR COMMUNISTE SERAIT ASTREINT à un LONG REPOS

Helsingfors, 9. — Les journaux de Moscou publient le diagnostic suivant sur l'état de santé de Trotzky : Trotzky a contracté le 5 novembre 1923 une influenza accompagnée d'une inflammation des bronches. Le catarrhe a disparu mais la fièvre persiste. La température atteint jusqu'à 38°. On constate de l'amaigrissement, de l'anémie. La maladie pouvant devenir grave dans les conditions climatériques actuelles, nous estimons indispensables un congé et la cessation de toute occupation, le malade devant être transféré dans un climat favorable pour une cure d'au moins deux mois.

ÉPOUX ASSORTIS

Madrid, 9. — Ce matin a eu lieu à l'église del Carmen à Madrid, le mariage original d'un sujet allemand, âgé de trente-quatre ans avec une jeune femme du même âge.

L'époux mesure 0 m. 90 et sa femme 0 m. 80. Tous deux travaillent dans un cirque.

Avant la bénédiction nuptiale, le fiancé qui venait d'abjurer la religion protestante, avait été baptisé.

LES ÉTATS-UNIS VONT INTERVENIR AU MEXIQUE

Washington, 9.— Les Etats-Unis vont envoyer des bâtiments de guerre pour protéger les intérêts américains au Mexique. La plupart des terrains pétrolifères sont actuellement entre les mains du général de la Huerta, qui a annoncé son intention de percevoir des droits de sortie.

Les agriculteurs contre la réduction des droits sur les blés

DANS LE CENTRE

Clermont-Ferrand, 9. — La Fédération des Syndicats Agricoles du Puy-de-Dôme a voté une résolution demandant qu'le décret abaissant de 50 % les droits de douane sur les blés étrangers soit rapporté, ou sinon que soient abaissés dans les mêmes proportions les droits d'entrée frappant l'importation des denrées produits des objets fabriqués tels que les engrais et les machines agricoles indispensables à l'agriculture nationale.

DANS LE NORD

Au cours de l'assemblée mensuelle de la Société des Agriculteurs du Nord, tenue sous la présidence de M. Wemaere, celui-ci faisant allusion au récent decret du gouvernement, relatif à la diminution des droits de douane frappant les blés étrangers à leur entrée en France, souhaite que durant l'année qui vient de s'ouvrir l'agriculture ne voie plus des modifications au régime douanier qui, par destination doit protéger les produits nationaux. « Il ne faut plus, dit-il, que nous voyons le retour de ces décisions par lesquelles on nous tord le cou et on nous condamne sans nous entendre et ses paroles sont soulignées par les applaudissements unanimes de l'assistance.

La parole est ensuite donnée à M. Merchier.

Avant d'aborder la question des assurances-accidents, le secretaire général tient à rappeler le coup pénible qui vient d'être porté à l'agriculture par la reduction, dit-il, sans stabilité des prix. Si l'on est exposé, au cours d'une campagne, à voir modifier les droits protecteurs de la culture, il n'est plus possible de compter sur un rapport fixe, ni de prévoir le recouvrement du prix de revient ». D'où vient la décision qui nous a frappés ? La vie est chère et l'on a tendance à en accuser le gouvernement et celui-ci pour avoir l'air de faire quelque chose, afin d'empêcher les électeurs de se plaindre, a rendu le décret que l'on connaît.

« Il est de toute nécessité que l'on évite le retour d'un tel état de choses et pour cela, demande M. Merchier, il est indispensable que vous autorisiez votre bureau à protester auprès du ministre de l'agriculture contre la modification brusque des droits d'importation et à lui faire remarquer que la stabilité étant une des conditions de la productivité, il est nécessaire de ne pas décourager la production agricole ».

A l'unanimité, les sociétaires présents décident d'adresser à M. Chéron la protestation projetée qu'élaborera le bureau.

Une affaire d'avortement à Nœux-les-Mines

Mlle Adrienne Copin, âgée de 19 ans, demeurant à Nœux-les-Mines, rue de Labarrois, chez sa grand'mère, Mme Veuve Saint-Maxent, était occupée en qualité de vendeuse chez M. Marcel B..., qui exploite actuellement à Nœux-les-Mines, une maison de meubles et lingerie.

Il y a quelque temps, — et on ne sut jamais trop pourquoi Mlle Copin fut congédiée. Son patron lui reprocha d'avoir enlevé divers articles de dame, etc... Il demanda même, paraît-il, l'intervention de la police.

L'affaire semblait néanmoins devoir en rester là. Mais le bruit courut bientôt que les objets trouvés en la possession de Mlle Copin lui avaient été donnés par son patron, avec qui elle aurait entretenu... de coupables relations.

Devant ces insinuations, Mlle B... se ravisa et déposa une plainte pour vol, contre son ex-employée.

L'affaire devait avoir son dénouement jeudi prochain devant le tribunal correctionnel. Malheureusement, de nouveaux faits se sont produits, simplifiant la tâche délicate qui allait incomber aux magistrats du parquet de Béthune.

Adrienne Copin qui avait caché à tout le monde son état était enceinte. A la suite des manœuvres abortives qu'elle pratiqua sur elle, elle dut être conduite à l'Hôpital de Béthune où elle mourut samedi.

Avant son départ pour l'Hôpital, Adrienne Copin avait déclaré à l'une des notabilités de la commune, qu'elle était enceinte des œuvres de son patron, lequel lui aurait conseillé l'avortement et lui en aurait donné les moyens.

La lumière pourra-t-elle être faite sur cette triste affaire ?

L'AMÉRIQUE DE PLUS EN PLUS « SÈCHE »

New-York, 9. — Le brigadier général Smaldey De Butler a commencé aujourd'hui une campagne pour la suppression des boissons alcooliques et des débits clandestins à Philadelphie.

Le général vient d'être nommé directeur de la sûreté publique à Philadelphie pour un an. Il a convoqué les 4.000 membres de la police et a demandé à chacun d'eux de signer leur démission. Il les a ensuite informés qu'ils avaient 48 heures pour nettoyer la ville de tous les bouges y compris 8.000 débits de boissons clandestins. Si ce n'est pas fait, les démissions seront maintenues. 300 agents de la police secrète ont été enrôlés pour faire les rapports sur la façon dont la police municipale se conduira.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Congrès des sociétés aff. à l'Aéro Club sous la présid. de M Eynac, s.-s. d'Etat.

— M. Maginot min de la Guerre a déposé projet sur organ. cadres de réserve.

— M. Raoul Péret, Président de la Chambre, a été reçu à l'Elysée.

Los Angeles. — Incendie a détruit diverses construction. 80 millions de dégâts.

Evreux. — Auto défonce parapet et tombe dans la rivière. Quatre occupants blessés.

Paris. — Econduit L. Biendlex tue son amie et se suicide.

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1924 — N. 46

LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

:: :: Film PHOCÉA :: :: — Mise en scène de l'auteur

HUITIÈME EPISODE

Criquet, héroïque enfant !

Sous sa brutalité, Benito cachait une forte inquiétude. Juan parti, il n'avait avec lui que Hakem et six guerriers Touaregs ; c'était peu pour se défendre contre une attaque des Parisiens, dont il connaissait l'audace et le courage. Le contingent attendu ne devait arriver que le lendemain, il fallait donc parer au plus pressé. Si les Français avaient un plan quelconque, Criquet devait le connaître et il devait savoir également où se trouvait le refuge de ceux qu'il avait accompagnés à El-Saffi ; à tout prix, il fallait le faire parler.

— Voyons, jeune homme, reprit l'espagnol lorsque Criquet fut débâillonné, tu es pris, et bien pris : tu as essayé de me tuer tout à l'heure, je pourrais user de représailles. Je suis disposé à te faire grâce de la vie, mais à deux conditions : d'abord tu vas me dire avec qui et comment tu es venu à El-Saffi, ensuite en quel endroit se sont réfugiés tes patrons, ou tes amis, comme tu voudras.

Criquet regardait toujours l'Espagnol, dans ses yeux gris il y avait la rage de s'être laissé prendre, mais il y avait aussi du mépris, de la raillerie, une ironie qui n'échappèrent point à l'Aigle noir. Le gamin, fin comme l'ambre, ne se laissait pas prendre à uton bonhomme qu'affectait le bandit, dont il devinait l'angoisse. Comme d'autre part, il comptait bien que les Parisiens et leurs hommes arriveraient d'un moment à l'autre, il résolut de gagner du temps.

— Eh bien ! j'attends que tu répondes ? dit Benito.

— Dis donc, m'sieu l'bandit, qu'est-ce que nous avons gardé ensemble pour que tu te permettes de me tutoyer ?

— Quoi ? fit l'Espagnol abasourdi.

— Ça ne me plaît pas d'être tutoyé fit sèchement Criquet.

— Tu te moques de moi, je crois, petit serpent. Ton patron ne te tutoies pas, peut-être ?

— Mon patron, fit Criquet dont l'œil flamba, s'il était là, mon patron tu n'ferais pas le fendant, espèce de canaille.

— Oui Mais il n'y es pas ! fit Benito avec un gros rire. Il ne risque pas d'y être !... Couic !... ajouta-t-il avec un geste sinistre et trivial.

Criquet se mordit les lèvres, il avait failli révéler que Maubreuil vivait encore.

— Crâne pas ! crâne pas, j'te dis ! reprit-il. Si m'sieu Sardac ou l'docteur était là ou Brahim...

Ces mots ramenèrent Benito à son idée première.

— Trêve de sottises ! Veux-tu oui ou non, me dire où sont les Français

— C'est pour ça que tu m'as fait débâillonner ?

— Oui !

— Alors, fais remettre le foulard, tu perds ton temps !

— Vraiment ?

Le bandit tira sa montre.

— Il est minuit, dit-il, je te donne dix minutes pour réfléchir. Si, à minuit dix, tu n'as pas répondu de bon gré, je me chargerai de te délier la langue ! Remettez-lui son bâillon, ajouta-t-il.

Il sortit accompagné de deux hommes. Il fit une ronde autour de la maison, tout était silencieux.

A peine était-il rentré que l'auvent qui fermait l'échoppe d'Ahmed-ben-Amar s'entre-bâilla, une tête passa, celle de Brahim. Le Kabyle après un instant d'observation referma le volet. Il monta sur une terrasse rejoindre les trois français.

— Il est rentré ! chuchota Brahim.

— Que signifient ces allées et venues ? murmura Sardac. Ils devraient tous dormir à cette heure-ci !

— Cet Espagnol est une bête rusée, fit Maubreuil, rusée et inquiète. Il est capable d'avoir éventé quelque chose.

— Il sera toujours temps de leur tomber dessus si tout ne marche pas bien, dit Maurice. Voyons, à quelle heure devons-nous descendre la corbeille ?

— D'après ce qu'a dit Manuela les barreaux ne seront pas sciés avant minuit et demie ou une heure du matin. Mettons que Criquet ait avancé la besogne... Il est plus de minuit, nous pourrions nous préparer.

Dans la salle basse de la maison voisine, Benito avait de nouveau fait débâillonner Criquet.

— J'attends ! dit le bandit d'un ton rogue.

— Eh bien ! Attends mon vieux, attends ! répondit Criquet, tu n'es pas pressé, hein ? Comme ça s'trouve, moi non plus !

Benito eut un geste de rage.

— Tu vas recevoir la garcette !

— J'aimerais mieux du champagne !... Dis donc, Félix ! il fut une époque où tu étais plus galant !

Le bandit tressaillit de fureur. Il s'attendait, d'ailleurs, à une raillerie de ce genre. Quel que fut son ressentiment, il n'avait point osé rappeler lui-même la scène dans laquelle il avait eu un rôle grotesque. L'allusion qu'y fit Criquet le rendit blême de rage.

— Tu as tort de me rappeler ça ! gronda-t-il.

Il dit quelques mots en arabe à deux Touaregs. Ceux-ci sans ménagements arrachèrent les vêtements du matin et mirent à nu son torse.

Un Targui de taille élevée, aux membres énormes et à figure bestiale, dénoua l'épaisse ceinture de cuir qui lui ceignait les reins, il la prit par le milieu, laissant pendre les deux bouts dont l'un se terminait en mince lanière, et l'autre par une grosse boucle de cuivre sur laquelle cliquetait l'ardillon. Debout près de Criquet, il se tint prêt à frapper.

— Veux-tu parler ?

Le petit Parisien leva ses yeux clairs, il avait pâli ; mais sans un mot, il fixa le bandit d'un regard de mépris.

— Va ! fit Benito.

Le bras du Targui se leva et brusquement s'abaissa : la ceinture en sifflant s'abattit sur le dos de Criquet. Sous la force du coup, l'enfant plia le buste. Il ferma les yeux un instant, puis les rouvrit et son regard de nouveau défia l'Espagnol.

Celui-ci fit un signe. Le Targui leva une seconde fois la ceinture et une seconde fois celle-ci cingla à toute volée les épaules du gamin. La forte lanière traça un sillon livide et la boucle de cuivre s'incrusta dans la chair avec un bruit mat. De nouveau, Criquet fléchit ; mais cette fois il se redressa presque aussitôt. Des larmes de rage et de douleur lui vinrent aux yeux.

— Brute ! cria-t-il.

— Veux-tu parler ?

— Non !

— Zous ! (deux) fit Benito s'adressant au Targui.

Celui-ci par deux fois, frappant avec violence, abattit encore la terrible ceinture. Criquet poussa un cri horrible, son dos s'était ensanglanté.

— Parle !

— Non !

Sans ordre, cette fois, le Targui reprit son infâme office, les lanières sifflèrent et, à coups précipités à tour de bras, le misérable s'acharna sur sa victime. Criquet hurlait en se tordant de douleur. Ses cris, bientôt devinrent une sorte de râle. Benito arrêta le Targui.

Criquet s'était abattu sur le sol, entraînant avec lui l'escabeau où il était attaché Il haletait. Un gémissement plaintif s'échappait de ses lèvres. Benito se pencha :

— Parle ? fit-il.

L'enfant, à demi-évanoui, ne répondit pas.

— Parle ! hurla Benito, et il le secoua en le prenant par l'épaule où sa main se teignait de sang. Parle ! Parle donc !

— Non ! fit Criquet entre ses dents serrées.

Benito se releva. Dans son regard, la fureur était doublée de stupéfacttion. La force d'âme de cet enfant lui semblait inconcevable et il y voyait une insulte.

— Je te ferai paler, rugit-il, je te feral parler, j'en réponds...

Il donna un ordre. Un Targui sortit...

Sur la terrasse de la maison d'Ahmed-ben-Amar, les trois Parisiens et Brahim attendaient. Ils ne soupçonnaient point les deux drames successifs qui venaient de se dérouler si près d'eux et ils n'avaient pu entendre le cri de Majesté, le coup de feu tiré par Criquet, ni, ensuite, ses hurlements de douleur.

Après avoir fait descendre Criquet sur la petite terrasse Brahim était allé rejoindre les trois amis qui, aidés d'El Haoussine et des quatre goumiers, sellaient les chevaux et leur enveloppaient les sabots dans des linges, afin que, pendant le parcours qu'ils avaient à faire pour sortir du ksar, le bruit de leurs pas ne réveillât aucun écho. Puis, les trois français après avoir posté El Haoussine et deux goumiers aux environs de la maison où Majesté était prisonnière avaient pénétré avec Brahim chez Ahmed-ben-Amar. Les deux derniers cavaliers avaient été laissés à la garde des chevaux avec l'ordre de les amener au premier signe.

Donc au moment où Benito avait frappé Manuela, Léon, Maurice et Pierre, ainsi que leurs compagnons étaient occupés à leurs préparatifs et au moment où avait commencé le supplice de Criquet, ils se trouvaient réunis sur la terrasse d'Ahmed-ben-Amar.

(*A suivre*)